

70 ans après Nuremberg Juger le crime contre l'humanité



Dossier biographique

Vendredi 30 septembre 2016

de 9h00 à 18h30

à la Cour de cassation



COUR DE CASSATION

Allocutions d'ouverture



Bertrand Louvel

Premier président de la Cour de cassation

Docteur en droit privé, Bertrand Louvel entre dans la magistrature en 1978 après avoir été assistant à la faculté de droit de Caen et du Mans. Il débute sa carrière comme juge d'instance à Menton puis au Mans avant d'exercer les fonctions de maître de conférences à l'École nationale de la magistrature en 1985-86. Entre 1986 et 2002, Bertrand Louvel est successivement président des tribunaux de grande instance d'Aurillac, de Pointe-à-Pitre, de Nevers et de Brest. En 2002, il devient premier président de la cour d'appel de Limoges, puis de la cour d'appel de Bordeaux en 2007. Nommé à la Cour de cassation en 2009, il exerce les fonctions de président de chambre, directeur du service de documentation, des études et du rapport avant de devenir président de la chambre criminelle. Bertrand Louvel a été nommé premier président de la Cour de cassation en juillet 2014.



Jean-Claude Marin

Procureur général près la Cour de cassation

Nommé en 1977 substitut puis premier substitut près le tribunal de grande instance de Pontoise, Jean-Claude Marin a ensuite occupé les fonctions de chef du service juridique et de secrétaire général de la commission des marchés à terme de marchandises, de 1985 à février 1988. Premier substitut puis chef de la section financière du parquet de tribunal de grande instance de Paris, il est devenu, en janvier 1995, procureur de la République adjoint en charge de la division économique et financière et a contribué à la création du pôle financier auprès de cette juridiction. Nommé le 2 mai 2001 avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation, puis directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice en août 2002, il devient procureur de la République de Paris de 2004 à 2011, avant d'occuper les fonctions de procureur général près la Cour de cassation depuis le 16 septembre 2011. Président de la formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente pour les magistrats du parquet, procureur général en charge du ministère public près la Cour de justice de la République et vice-président du conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature, Jean-Claude Marin est par ailleurs membre du conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice et fut président du conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de justice de Paris. Ancien professeur associé à l'université de Paris-Dauphine, Jean-Claude Marin est chargé de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.

L'esprit et les finalités du colloque



Jean-Paul Jean

Président de chambre à la Cour de cassation, directeur du service de documentation, des études et du rapport

Après l'Ecole nationale de la magistrature, Jean-Paul Jean a exercé comme juge d'instruction à Poitiers en 1980, puis juge civil à Paris. Conseiller technique du ministre des affaires sociales et de la santé (1988-1991) puis du garde des Sceaux (1992), il a ensuite été vice-président à Evry puis inspecteur des services judiciaires. Conseiller technique du garde des Sceaux (1998-1999), il a exercé simultanément les fonctions de substitut général près la cour d'appel de Paris et de directeur du GIP Mission de recherche droit et justice jusqu'en 2003. Titulaire de l'habilitation à diriger des recherches en 2004, il a été professeur associé à l'université de Poitiers jusqu'en 2014. Avocat général près la cour d'appel de Paris en 2007, avocat général à la Cour de cassation en 2012, il a été nommé président de chambre en 2014. Jean-Paul Jean préside depuis 2003 le groupe des experts de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice au Conseil de l'Europe. Il est directeur de sessions à l'Ecole nationale de la magistrature. Il est vice-président de l'association française pour

l'histoire de la justice.

Parmi les ouvrages : *Le Peuple en Justice*, J-P Allinne, C. Gauvard, J-P Jean dir., La Documentation française, 2014 ; *Histoire de la justice en France (1715-2010)*, J.-P. Royer, J.-P. Jean, B. Durand, N. Derasse, B. Dubois, PUF, 4^e éd., 2010 (5^e éd., 2016, à paraître) ; *Un droit pénal postmoderne ? Mise en perspective des évolutions et ruptures contemporaines* (M. Massé, J-P. Jean, A. Giudicelli dir.), PUF, coll. Droit et justice, 2009 ; *Le système pénal*, J-P. Jean, La Découverte, coll. Repères, 2008 ; *Barbie, Papon, Touvier : des procès pour la mémoire*, J-P. Jean, D. Salas, Autrement, coll. Mémoires, 2002. Il a publié de nombreux articles notamment sur les rapports entre justice et histoire.

Bibliographie complète sur <http://isc-epred.labo.univ-poitiers.fr/wp-content/uploads/sites/111/2008/11/Jean-Paul-Jean-Biblio.pdf>



Peimane Ghaleh-Marzban

Premier vice-président adjoint au tribunal de grande instance de Paris

Nommé en 1998 substitut placé auprès du procureur général près la cour d'appel de Versailles, Peimane Ghaleh-Marzban a ensuite occupé les fonctions de magistrat au bureau de la législation pénale générale au ministère de la Justice en 2001, de chargé de mission et de communication du procureur général près la cour d'appel de Paris en 2003, de secrétaire général du parquet général de la Cour de cassation en 2005 et de secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature en 2011. Premier vice-président adjoint au tribunal de grande instance de Paris depuis 2015, il préside la 32^e chambre correctionnelle, spécialisée en matière économique et financière.

Perspective historique (1946-2016)

Modérateur



Didier Guérin

Président de la chambre criminelle à la Cour de cassation

A la suite de sa formation à l'École nationale de la magistrature, Didier Guérin a siégé au tribunal de grande instance de Reims (1977) puis au tribunal d'instance de Saint-Maur-des-Fossés (1978). Il travailla ensuite au ministère de la Justice en qualité de substitut (1979-1990) puis de premier substitut (1990-1993). A la direction des affaires criminelles et des grâces, il fut successivement sous-directeur de la législation criminelle (1993-1998) et sous-directeur du droit pénal général et international (1998-1999). Il fut nommé président de chambre à la cour d'appel de Versailles avant d'intégrer, en 2007, la Cour de cassation où il est nommé, en 2014, président de la chambre criminelle.

Génèse : le jugement du tribunal militaire international de Nuremberg



Michel Massé

Professeur émérite de droit privé et sciences criminelles à la faculté de droit et des sciences sociales de l'université de Poitiers

Michel Massé est professeur émérite de l'université de Poitiers (2012) et membre du comité de rédaction de la Revue de science criminelle et de droit pénal comparé. Après avoir soutenu sa thèse en 1977, il a fait toute sa carrière à l'université de Poitiers où il fut directeur (1996) puis co-directeur de l'équipe poitevine de recherche en droit pénal, EPRED, EA 1228. Principaux ouvrages : avec P. Couvrat, *Circulation routière. Infractions et sanctions*, Sirey, 1989, puis *Code de la route* Dalloz, 1996 ; co-directeur avec P. Lascoumes, G. Giudicelli-Delage et autres de *L'organisation des dispositifs de lutte contre la criminalité économique et financière en Europe*, Mission de recherche Droit et Justice, Publication de la faculté de droit de Poitiers, LGDJ, 2004 ; co-direction avec J.P. Jean et A. Giudicelli de *Un droit pénal post-moderne ? Mise en perspective de certaines évolutions contemporaines*, Mission de recherche Droit et Justice, PUF, 2009.

M. Massé est spécialisé en droit pénal international et, à ce titre : responsable depuis 1984 de la chronique de droit pénal international à la Revue de sciences criminelles ; président du conseil scientifique de l'Association Concours Claude Lombois de droit pénal international dont il a été co-fondateur et premier président (2009-2015) ; membre du conseil scientifique de la chaire d'excellence Gestion du conflit et de l'après-conflit de l'université de Limoges ; co-auteur avec B. Aubert d'une partie (trois salles intitulées De Nuremberg à La Haye, juger les crimes contre l'humanité) de l'exposition permanente inaugurée en 2015 à la Maison de l'Zieue, mémorial des enfants juifs exterminés.

(V. certains articles dans la bibliographie du colloque. Liste complète des travaux et publications sur le site isc-epred.labo.univ-poitiers.fr).



Evolution : Une généalogie du concept de crime contre l'humanité

Sévane Garibian

Professeur boursière du Fonds national suisse de la recherche scientifique à la faculté de droit de l'université de Genève

Sévane Garibian est professeure boursière du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) à la faculté de droit de l'université de Genève (UNIGE) et professeure associée à la faculté de droit de l'université de Neuchâtel. Elle est également chercheuse associée à l'IRIS (EHESS/CNRS) et au Laboratoire anthropologie bio-culturelle, droit, éthique et santé (Aix-Marseille Université/CNRS). Elle dirige, à l'UNIGE, le projet de recherche « Droit à la vérité, vérité(s) par les droits : impunité des crimes de masse et justice transitionnelle » financé par le FNS (2016-2020). Elle est l'auteure de nombreuses publications multilingues. Elle s'intéresse en particulier aux relations entre droit, histoire, science,

mémoire et vérité dans le traitement juridique des crimes de masse contemporains, de leurs traces et de leurs héritages, de leur négation comme de leur mémorialisation. A paraître : Sévane Garibian (dir.), *La mort du bourreau. Réflexions interdisciplinaires sur le cadavre des criminels de masse*, Pétra, Paris, 2016.

Le droit français confronté au droit international

Modérateur



François Cordier

Premier avocat général de la chambre criminelle près la Cour de cassation

François Cordier a débuté sa carrière au parquet de Rouen en qualité de substitut du procureur de la République en février 1978. Il a été détaché dans les fonctions de secrétaire général de l'École nationale de la magistrature de 1983 à mai 1988. Il a ensuite rejoint le cabinet de Pierre Arpaillange, garde des sceaux, ministre de la Justice. En janvier 1990 il a été nommé premier substitut au parquet de Paris et a dirigé successivement deux sections dont la section de la presse et de la protection des libertés individuelles. En 2001, il a accédé aux fonctions de procureur adjoint au sein de ce même parquet. Depuis septembre 2010, François Cordier est avocat général à la Cour de cassation affecté à la chambre criminelle. Il a été nommé premier avocat général en août 2015.

Qualifications et éléments constitutifs



Gilbert Bitti

Conseiller juridique des chambres préliminaires à la Cour pénale internationale

Après avoir été attaché d'enseignement et de recherche à l'université Paris II (Panthéon-Assas) en section droit privé et sciences criminelles de 1991 à 1993, Gilbert Bitti a été rédacteur au Service des affaires européennes et internationales du ministère de la Justice où il a été conseil du gouvernement français devant la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que membre de la délégation française lors des négociations concernant la Cour pénale internationale (CPI) aux Nations Unies et à Rome de 1995 à 2002. Depuis 2003, il a été successivement chef de la Section de la participation des victimes et des réparations au Greffe de la CPI (2003), puis adjoint au chef de la Section des avis juridiques du Bureau du procureur de la CPI (2004-2005) et il est depuis septembre 2005 conseiller juridique hors classe de la Section préliminaire de la CPI. Il est l'auteur de nombreux articles et chroniques sur la CPI, notamment à la revue de sciences criminelles. Il est chargé de cours aux universités de Limoges et Lille.

Compétence et coopération



Renée Koering-Joulin

Agrégée des facultés de droit, conseiller honoraire à la Cour de cassation, membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme

Agrégée de droit privé et de sciences criminelles en 1975, Renée Koering-Joulin fut d'abord maître de conférences agrégée à l'université de Besançon avant d'intégrer, en 1979, l'université de Strasbourg, en qualité de professeur et de directeur de l'Institut d'études judiciaires. Au près de l'École nationale de la magistrature, elle fut membre du jury du concours d'entrée (1983 et 1984), membre du jury du concours de classement des auditeurs de justice (1987 et 1988) puis membre du conseil d'administration (1988-1996). Renée Koering-Joulin fut également membre de la Commission justice pénale et droits de l'homme (1988), membre du jury du concours d'agrégation de droit privé et sciences criminelles (1994-1995) et du concours d'agrégation de droit public (2009-2010). En 1999,

elle est intégrée dans la magistrature comme conseiller à la Cour de cassation. Elle est par ailleurs membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme depuis 2012.

En collaboration avec André Huet, Renée Koering-Joulin est l'auteur de l'ouvrage *Droit international pénal*, PUF, 3^e éd., 2005. Ils ont également rédigé plusieurs fascicules du Juris-Classeur parmi lesquels : « Compétence des tribunaux répressifs français et de la loi pénale française. Infractions commises à l'étranger », in *J.-Cl. Procédure pénale*, fasc. 30, mars 2013, articles 689 à 693 et « Conventions internationales répressives », in *J.-Cl. Droit international*, fasc. 406-10 et 406-20, 2014. Renée Koering-Joulin a participé à la rédaction des *Etudes en l'honneur de Dominique Poncet*, (« L'affaire du MC Ruby et la compétence internationale des juridictions répressives françaises », Georg, 1997, p. 143) ainsi que des *Mélanges Claude Lombois*, (« A propos de la compétence universelle (à travers deux arrêts de la chambre criminelle de la Cour de cassation) », Pulim, 2004, p. 707).

Acte de terrorisme : nouvelles formes de crimes contre l'humanité ?



Claus Kreß

Professeur de droit pénal et de droit international public à l'université de Cologne

Claus Kreß est professeur de droit international et de droit pénal. Titulaire de la chaire de droit pénal allemand et international, il dirige l'Institut de droit international pour la paix et la sécurité à l'université de Cologne. Il a auparavant travaillé au sein du Ministère fédéral de la Justice allemand sur des thématiques de droit pénal et international. Auteur de travaux universitaires sur le droit et l'usage de la force, le droit des conflits armés et le droit pénal international, il représente l'Allemagne dans les négociations relatives à la Cour pénale internationale depuis 1998. Membre à vie du Clare Hall College de l'université de Cambridge, il est en outre membre de l'Académie des Arts et des Sciences de Northrhine-Westphalie et a été récipiendaire en 2014 du M.C. Bassiouni Justice Award.

Bibliographie complète sur :

<http://www.uni-koeln.de/jur-fak/kress/Materialien/Chef/HP882010/Publications312.pdf>



François Molins

Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris

Titulaire d'une maîtrise en droit et d'un certificat d'études judiciaires, François Molins a intégré l'Ecole nationale de la magistrature en 1977. D'abord nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Carcassonne, il fut ensuite procureur de la République près les tribunaux de grande instance de Montbrison puis de Villefranche-sur-Saône et substitut général près la cour d'appel de Bastia. Il rejoint le ressort de la cour d'appel de Lyon en 1993 en qualité de substitut général puis de premier procureur adjoint près le tribunal de grande instance de Lyon. C'est ensuite auprès des tribunaux de grande instance d'Angers (2000) et de Bobigny (2004) qu'il exerça les fonctions de procureur de la République. Au cours de sa carrière, François Molins a également travaillé au sein du ministère de la Justice comme directeur adjoint des affaires criminelles et des grâces et directeur du cabinet du garde des Sceaux. Depuis 2011, il est nommé avocat général à la Cour de cassation pour exercer les fonctions de procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris.

Claude Choquet

Premier vice-président adjoint au tribunal de grande instance de Paris (section anti-terroriste et pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre)

D'abord éducateur au service de l'éducation surveillée au département de Lyon, Claude Choquet a ensuite intégré l'Ecole nationale de la magistrature. A la sortie de l'Ecole, il fut nommé juge d'instruction à Carpentras (1987-1992) puis à Marseille (1992-2002). En 2002, il est devenu vice-président chargé de l'instruction au tribunal de grande instance de Paris, fonctions qu'il a ensuite exercées au tribunal de grande instance de Marseille comme coordonnateur des juges d'instruction de la juridiction interrégionale spécialisée. Au cours de carrière, Claude Choquet a également présidé l'Association française des magistrats instructeurs. Depuis 2012, il est premier vice-président chargé de l'Instruction au tribunal de grande instance de Paris. A ce titre, il est notamment en charge du pôle anti-terrorisme ainsi que du pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre.

Juger le crime contre l'humanité aujourd'hui et demain

1^{re} table ronde

Quel modèle procédural ?

Sous la présidence de



Bruno Cotte

Président honoraire de la chambre criminelle de la Cour de cassation, ancien président de chambre de première instance à la Cour pénale internationale

A sa sortie du Centre national d'études judiciaires (CNEJ) qu'il a rejoint au mois de novembre 1967, Bruno Cotte est nommé magistrat à l'administration centrale du ministère de la Justice. Il est affecté à la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) où il exercera jusqu'au mois d'août 1973 les fonctions de rédacteur puis de chef de cabinet du directeur (février 1971-août 1973). A cette date, il est nommé substitut du procureur de la République de Lyon. En septembre 1975, il regagne la DACG où il occupera les fonctions de chef du bureau de l'action publique (affaires économiques, financières et sociales) jusqu'en septembre 1980. Il est alors nommé chargé de mission auprès du premier président de la Cour de cassation. En septembre 1981, il devient secrétaire général du parquet général de la cour d'appel de Paris. Il est nommé sous-directeur de la justice criminelle à la DACG en mai 1983 puis, en février 1984, directeur des affaires criminelles et des grâces. Il occupera ce poste jusqu'au 9 mai 1990 date à laquelle il est installé en qualité de procureur général près la cour d'appel de Versailles. Le 19 septembre 1990, il prend la tête du parquet de Paris et y exerce les fonctions de procureur de la République jusqu'au mois de novembre 1995. Il est alors nommé avocat général à la Cour de cassation et affecté à la chambre criminelle. Au mois d'août 2000, Bruno Cotte est nommé président de la chambre criminelle de la Cour de cassation. Il occupera ce poste jusqu'au mois de mai 2008 date à laquelle il rejoint la Cour pénale internationale (CPI) où il a été élu en qualité de juge le 30 novembre 2007 par l'assemblée des Etats parties au traité de Rome ayant créé la CPI. A La Haye, il présidera jusqu'en juin 2014 la chambre de première instance II. Bruno Cotte a été élu le 10 décembre 2010 membre de l'académie des sciences morales et politiques (section droit, législation, jurisprudence).

Intervenants



Patrick Lopez-Terres

Procureur adjoint près le tribunal de grande instance de Lille, ancien directeur des enquêtes au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ancien directeur de cabinet du procureur du Tribunal spécial pour le Liban

Entré dans la magistrature en 1979, Patrick Lopez-Terres a exercé les fonctions de juge d'instruction et premier juge d'instruction aux tribunaux de grande instance d'Auxerre, Toulouse et Lyon jusqu'en 1988. Détaché alors comme maître de conférences à l'Ecole nationale de la magistrature où il est chargé de l'enseignement des fonctions de l'Instruction jusqu'en 1992, il a été ensuite nommé vice-président au tribunal de grande instance de Toulouse (instruction puis tribunal correctionnel) et conseiller à la cour d'appel de Toulouse en 1996. En janvier 1998, il a rejoint le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye (Pays-Bas) comme substitut du procureur. En 2002, il y est nommé directeur des enquêtes, fonctions qu'il a exercées jusqu'en 2009. En mai 2009, il est recruté comme chef de cabinet du procureur du Tribunal spécial pour le Liban. Son détachement auprès de cette juridiction s'est poursuivi jusqu'en aout 2012, époque à laquelle il est devenu conseiller régional pour la coopération juridique et judiciaire auprès de l'ambassade de France en Jordanie. En septembre 2014, il prend ses fonctions de procureur adjoint près le tribunal de grande instance de Lille.



Olivier Leurent

Directeur de l'École nationale de la magistrature, ancien président de chambre à la cour d'appel de Versailles, ancien président de la cour d'assises de Paris ayant jugé l'un des procès du Rwanda

A sa sortie de l'École nationale de la magistrature, Olivier Leurent a exercé, de 1990 à 2000, les fonctions de juge d'instruction. Il est ensuite nommé secrétaire général du tribunal de grande instance de Paris, dont il a assuré la vice-présidence à partir de 2004. Alors chargé d'une chambre correctionnelle, Olivier Leurent a participé, notamment, à l'affaire du Sentier (affaire de blanchiment international et de responsabilité bancaire), à l'affaire Eurotunnel (affaire boursière) et à celle dite des HLM de Paris (trafic d'influence). En 2009, il est nommé conseiller à la cour d'appel de Paris, à la présidence de la cour d'assises, il a en particulier jugé l'affaire du Gang des Barbares (2010), l'affaire Carlos (terrorisme international, 2011), l'affaire MAHE (première affaire, en 2012, mettant en cause la responsabilité pénale de militaires français en Côte d'Ivoire devant une cour d'assises suite à la

suppression du Tribunal aux Forces Armées de Paris par la loi du 13 décembre 2011), l'affaire de l'École en Bateau (pédophilie, 2013) et le premier dossier relatif au génocide Rwandais (2014). Depuis le 15 juillet 2016, il est directeur de l'École nationale de la magistrature.



Philippe Meire

Procureur fédéral adjoint de Belgique, chargé de la section de droit international humanitaire

Nommé en 1992 substitut du procureur du Roi près le tribunal de première instance de Bruxelles, Philippe Meire a ensuite été nommé, en 2002, magistrat fédéral au parquet fédéral de Belgique ; il y est chargé des dossiers de droit international humanitaire, terrorisme et criminalité organisée. En 2007, il est désigné procureur fédéral adjoint et responsable de la section de droit international humanitaire et compétences militaires. A deux reprises, il a soutenu l'accusation devant la cour d'assises de Bruxelles dans le cadre de procès relatifs au génocide rwandais. Depuis 2002, il est le point de contact judiciaire belge pour les relations avec les juridictions pénales internationales et membre belge du Réseau européen de points de contact en ce qui concerne les personnes responsables de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Il enseigne en outre le droit international humanitaire à l'Institut de formation judiciaire belge et à l'Académie

Nationale de Police belge ; il est conférencier invité de l'université de Liège. Philippe Meire est par ailleurs, depuis 2012, membre élu du Conseil Supérieur belge de la Justice en charge notamment de la nomination et de la désignation des magistrats. Depuis 2013, il est membre suppléant du Comité permanent de Contrôle des services belges de renseignement et de sécurité. De 2002 à 2012, il a été président suppléant de l'Organe de contrôle de la gestion de l'information policière belge. Il est l'auteur d'articles et d'exposés – aux niveaux national et international – relatifs au droit international humanitaire.



Catherine MABILLE

Avocat au Barreau de Paris, ayant assuré la défense devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda et la Cour pénale internationale

Maître Catherine Mabilie a prêté serment en qualité d'avocate en février 1977. Avocate au Barreau de Paris, elle dirige son cabinet spécialisé en droit du travail d'une part, et d'autre part en droit pénal national et international. Avocate devant la Cour pénale internationale de la Haye, elle poursuit en outre des missions bénévoles dans le cadre d'Avocats Sans Frontières France. Catherine Mabilie a effectué de très nombreuses missions Droits de l'Homme dans les différents pays, notamment, en 2000, une mission de défense de présumés génocidaires et victimes devant les juridictions nationales du Rwanda dans un projet intitulé « Justice pour tous ». Elle fut également responsable de 2002 à 2015 de la mission « Nigéria » d'Avocats Sans Frontières France (projet élaboré sur les dossiers contre la peine de mort et la torture). Elle a défendu de nombreux accusés et victimes devant les tribunaux correctionnels et cours d'assises. En particulier, elle fut désignée en qualité de conseil principal pour assurer la défense d'un accusé devant le Tribunal pénal international pour le

Rwanda (Nations Unies) de 2001 à 2007, elle a activement participé en 2003 à la défense d'Amina Lawal, jeune Nigérienne condamnée à mort par lapidation pour adultère, en première instance et acquittée par la cour d'appel de Katsina, et elle est, depuis 2007, l'avocate principale de Thomas Lubanga, premier accusé devant la Cour Pénale Internationale, dont le procès est en cours. Elle a, à partir de 1999, accompagné le développement d'Avocats Sans Frontières France, dont elle assura la vice-présidence, de 2003 à 2013, puis la présidence, de 2013 à 2015.



Michel RAFFRAY

Vice-président chargé de l'instruction au tribunal de grande instance de Paris (pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre), ancien membre du bureau du procureur du Tribunal spécial pour le Liban

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale de la magistrature, Michel Raffray est vice-président chargé de l'instruction au pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre du tribunal de grande instance de Paris. Il a d'abord exercé à compter de 2003 les fonctions de juge des enfants à Cambrai, puis de juge d'instruction à Evry à partir de 2006. Il est ensuite devenu chargé de mission au Service des affaires européennes et internationales du ministère de la Justice entre 2009 et 2012, avant d'être détaché au bureau du procureur du Tribunal spécial pour le Liban en 2013 et 2014. Il fut ensuite nommé vice-président

placé auprès de Madame le premier président de la cour d'appel de Paris. Il est l'un des fondateurs du diplôme universitaire « Organisations et juridictions pénales internationales » de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense, où il est chargé d'enseignement depuis 2013.

Juger le crime contre l'humanité aujourd'hui et demain

2^{de} table ronde

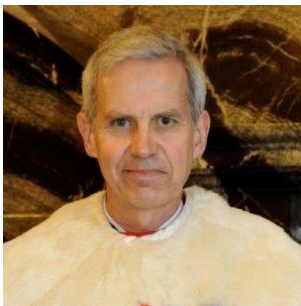
Quels juges, pour quels modèles de juridictions ?

Sous la présidence de

Jean-Paul Jean

Président de chambre à la Cour de cassation, directeur du service de documentation, des études et du rapport
Cf supra

Intervenants



Alain Lacabarats

Président de chambre maintenu en activité à la Cour de cassation, membre du bureau du Réseau européen des conseils de justice

Admis au concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature en 1971, Alain Lacabarats a d'abord occupé les fonctions de substitut puis de premier substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Orléans. Conseiller référendaire à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation, puis vice-président au tribunal de grande instance de Paris, il est devenu en 1999, président de chambre à la cour d'appel de Paris. Nommé à la Cour de cassation en 2004, il exerce les fonctions de conseiller et directeur du service de documentation et d'études avant de devenir président de la troisième chambre civile puis de la chambre sociale de la Cour. Depuis septembre

2014, il est président de chambre maintenu en activité de service à la Cour de cassation. Conciliateur au Comité national olympique et sportif français depuis 1993, il est devenu en 2010 président du comité de déontologie de cette même entité. Il est également membre et ancien président du Conseil consultatif de juges européens du Conseil de l'Europe. De février 2009 à mai 2014, il a enseigné le droit de la concurrence et la procédure civile en tant que professeur associé à l'Institut d'études politiques de Paris puis en qualité de chargé d'enseignement durant l'année 2014-2015. Il est l'auteur de nombreuses publications parmi lesquelles : *Droit et pratique de la procédure en matière civile*, Dalloz Action, Serge Guinchard (dir.), Rédaction des rubriques consacrées aux référés ; « La Cour de cassation », in *La justice en France*, La documentation française, 2013 ; *L'élaboration de la jurisprudence*, publication de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, 2012.



Bruno Cathala

Premier président de la cour d'appel de Douai, ancien greffier de la Cour pénale internationale

Titulaire d'un diplôme d'études approfondies de droit civil général et diplômé de l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure (IHESI) et de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN), Bruno Cathala a intégré le corps de la magistrature en 1981. D'abord nommé juge des enfants, il a ensuite enseigné à l'Ecole nationale de la magistrature. Au sein des juridictions nationales, il fut notamment président du tribunal de grande instance de Montargis (1990-1994), vice-président du tribunal de grande instance de Créteil (1996-1999), président du tribunal de grande instance d'Evry (2008-2014) et premier président de la cour d'appel de Douai (poste qu'il occupe depuis 2014). Au sein des juridictions pénales internationales, Bruno Cathala a exercé les fonctions de greffier-adjoint pour l'ex-Yougoslavie au Tribunal pénal international (2001-2002), puis les fonctions de directeur des services communs (2002-2003) et greffier (2003-2008) de la Cour pénale internationale.

Il est par ailleurs l'auteur de nombreux articles relatifs à la justice pénale internationale et parmi ceux-ci : « Commentaire de l'article 43 du Statut de Rome », in *Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Commentaire article par article*, Julian Fernandez et Xavier Pacreau (dir.), Pedone, 2012, p. 1033 à 1072 ; « L'administration de la Cour pénale internationale », in *Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Commentaire article par article*, Julian Fernandez et Xavier Pacreau (dir.), édition Pedone, 2012, p. 213 à 225 ; *Les cinq premières années de la CPI*, La lettre de la CPI, mars 2008, disponible sur le site internet www.icc-cpi.int ; *La Cour Pénale Internationale et les victimes*, Les cahiers de la justice, 2006, n° 1, Dalloz – ENM.



Marcel Lemonde

Président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris, ancien juge international auprès des Chambres Extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

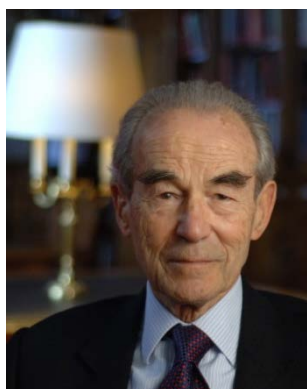
Docteur en droit, Marcel Lemonde a d'abord été commissaire de police à Paris (1971-1975), avant d'entrer dans la magistrature. A sa sortie de l'Ecole nationale de la magistrature, il a été nommé juge d'instruction à Annecy (1978-1985) puis a successivement exercé les fonctions de premier juge d'instruction (1986-1988) et vice-président (1988-1991) à Lyon, sous-directeur chargé des stages à l'Ecole nationale de la magistrature (1992-1996), conseiller à la cour d'appel de Versailles (1996-2000), président de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Bastia (2000-2005), enfin président de chambre à la cour d'appel de Paris (2005-2006). Il a alors été nommé par l'ONU juge d'instruction international auprès des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens, juridiction mixte créée à Phnom Penh pour juger les responsables Khmers rouges (2006-2010). A son retour du Cambodge, il a été recruté en qualité de consultant par le Conseil de l'Europe et a notamment été chargé de la mise en œuvre d'un programme d'amélioration du fonctionnement de la justice pénale en Turquie (2012-2014). Membre de la Commission justice pénale et droits de l'homme, « Commission Delmas-Marty », Rapport La mise en état des affaires pénales publié à La Documentation française en 1991) et de la Commission de prévention de la corruption, « Commission Bouchery », Rapport publié à La Documentation française en 1993), Marcel Lemonde a dirigé de multiples sessions de formation à l'Ecole nationale de la magistrature, a publié de nombreux articles et a contribué à divers ouvrages collectifs, notamment : *Procès pénal et droits de l'homme, vers une conscience européenne*, Mireille Delmas-Marty dir., PUF, 1992 ; *Procédures pénales d'Europe*, Mireille Delmas-Marty dir., PUF, 1995 ; *Juger les crimes contre l'humanité*, Pierre Truche dir., ENS Editions 2009 ; *Quelle justice pour les peuples en transition ?*, Kora Andrieu, Geoffroy Lauvau dir., PUPS, 2014. Il est l'auteur de *Un juge face aux khmers rouges*, Seuil, 2013.

Peimane Ghaleh-Marzban

Premier vice-président adjoint au tribunal de grande instance de Paris

Cf supra

Propos conclusifs



Robert Badinter

Ancien ministre de la Justice, ancien Président du Conseil constitutionnel

Avocat et Professeur de droit, Robert Badinter a défendu des causes célèbres contre la peine de mort. Parallèlement, il milite pour les droits de l'homme et adhère au Parti socialiste en 1971. En 1981, François Mitterrand le nomme garde des Sceaux. En tant que ministre de la Justice, il fait voter la loi du 9 octobre 1981 abolissant la peine de mort. On lui doit également des mesures telles que l'abrogation du délit d'homosexualité, la suppression de la cour de sûreté de l'Etat et des tribunaux permanents des forces armées, le renforcement des droits des victimes et l'amélioration de la condition carcérale. Robert Badinter a été Président du Conseil constitutionnel de 1986 à 1995. Il a, à ce titre, présidé la commission d'arbitrage de la Conférence européenne sur la paix dans l'ex-Yougoslavie. Sénateur des Hauts-de-Seine de 1995 à 2011, Robert Badinter a également présidé la cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération (OSCE) jusqu'en 2013. Il est membre de la Commission internationale contre la peine de mort. Outre de nombreux articles de doctrine juridique, Robert Badinter est l'auteur d'ouvrages littéraires, d'une pièce de théâtre et d'un livret d'opéra.

Document réalisé par
le Service de documentation, des études et du rapport (SDER)
de la Cour de cassation



COUR DE CASSATION

5 quai de l'Horloge TSA 79201 – 75055 Paris cedex 01

Site internet : www.courdecassation.fr

Twitter : [@courdecassation](https://twitter.com/courdecassation)

Service de communication

Tel. : 01 44 32 65 77

Courriel : scom.courdecassation@justice.fr